

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

2 MAI 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 2 mai 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 4 avril 2016
4. Acceptation des dépenses
5. État des activités de fonctionnement comparatif au 30/04/2016
6. Politique de soutien au développement local – Formation du comité de sélection
7. Règlement 266-2016 - Taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911
8. TECQ 2014-2018 – Programmation révisée
9. PRIMEAU – Dépôt de la demande d'assainissement des eaux Gros-Morne
10. Travaux de creusement, d'excavation et de tranchées – Achat d'équipement de sécurité
11. Soumission pour enseignes – Garage Municipal
12. Programme FAIR – Dépôt du projet 2016
13. Engagement d'un ouvrier de voirie temporaire – poste 20 semaines
14. Engagement d'un ouvrier saisonnier temporaire – poste 14 semaines
15. Asphaltage 2016 – Lancement de l'appel d'offres
16. Affaires courantes :
 - a. Rue du Ruisseau-des-Olives – Fermeture du pont pour travaux
 - b. Quai Est de Transports Canada
 - c. Régie inter municipale de l'Énergie GIM – Distribution des profits aux partenaires
 - d. Association Chasse et Pêche Mont-Louis – Remerciement
 - e. PIIRL – Modification des travaux prévus à l'échéancier
17. Demandes diverses
 - a. Festival Gros-Morne – Demande de soutien financier
 - b. CDSMML – Fête des voisins
 - c. Chevaliers de Colomb Mont-Louis – Fête des mères
 - d. Chevaliers de Colomb Gros-Morne – Revue annuelle des cadets
 - e. Croix-Rouge Canadienne – Support financier 2016
18. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
19. Période de questions
20. Levée de la session

051-05-2016 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Claude Laflamme,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

052-05-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 4 avril 2016

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

053-05-2016

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	177 323.45 \$
Comptes payés, pour un total général de	28 634.74 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	28 504.18 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT COMPARATIF AU 30 avril 2016

La secrétaire-trésorière dépose l'état des activités de fonctionnement comparatif en date du 30 avril 2016.

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL – FORMATION DU COMITÉ

Le Comité étant incomplet, la décision est reportée à la séance d'ajournement du 11 mai 2016.

054-05-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT 266-2016

Considérant que la Municipalité doit modifier le règlement 219 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte le règlement 266-2016 modifiant le règlement 219 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Lecture faite, le règlement est adopté.

RÈGLEMENT 266-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

Le Conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 219 est remplacé par le suivant :
 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.-très.

055.1-05-2016 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX

ATTENDU QUE :

- La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

SUR PROPOSITION DE MARC BOUCHER

APPUYÉE DE MARIO LÉVESQUE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017

Proposition adoptée

PRIMEAU – DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX GROS-MORNE

La décision est reportée à la séance d'ajournement du 11 mai 2016 – 20h00

056-05-2016 TRAVAUX DE CREUSEMENT, D'EXCAVATION ET DE TRANCHÉES – ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Considérant que les travaux de creusement, d'excavation et de tranchées requièrent un système d'étagage approuvé par un ingénieur lors de travaux à une profondeur supérieure à 4 pieds ;

Sur proposition de Renaud Robinson,

Appuyée de Claude Laflamme,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat d'un système d'étagage PRO-MOD Aluminium (10' X 6') de Équipement NCN Ltée pour la somme de 15 498.63 \$, taxes incluses.

Le Conseil affecte les crédits de 14 152,32 \$ (taxes nettes) du poste Excédent de

fonctionnement non affecté - # 5911000 AU POSTE 2371000 Affectations aux activités d'investissement – Excédent de fonctionnement non affecté

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

057-05-2016

SOUSSION POUR ENSEIGNES – GARAGE MUNICIPAL

Considérant que Concept K a soumis une proposition pour la fabrication de deux enseignes de 96" X 48 (alupanel 3mm) avec impression numérique ;

Considérant que ces enseignes vont permettre la signalisation du Garage municipal situé au 15 b, 1^{ère} Avenue Ouest ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'octroi d'un contrat pour la fabrication d'enseignes à l'entreprise Concept K pour la somme totale de 1034,78\$, taxes incluses.

Le transfert budgétaire d'un crédit au montant de 950 \$ du poste 0215000419 au poste 0232000522 est autorisé.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

058-05-2016

PROGRAMME FAIR – DÉPÔT DU PROJET 2016

Considérant la convention à intervenir entre le MESI (Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation) et la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie dans le cadre du Programme «Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) - volet 4» ;

Considérant que la répartition budgétaire attribue un montant total de 11 111 \$ dont 10 000 \$ en provenance du MESI et 1 111\$ étant la contribution municipale;

En conséquence,
Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le projet déposé et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 11 447 \$ dans le cadre du Programme FAIR – volet 4 pour l'année financière 2016;

QUE Suzanne Roy, secrétaire-trésorière directrice générale soit autorisé à signer tout document relatif au Programme FAIR – Volet 4 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis ;

Le projet sera réalisé entre le 23 mai et le 24 septembre 2016.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 62200.

Proposition adoptée.

059-05-2016

ENGAGEMENT D'UN OUVRIER D'ENTRETIEN DE VOIRIE TEMPORAIRE – POSTE DE 20 SEMAINES

Considérant que parmi les curriculum vitae reçus dans le délai prescrit, aucun candidat ne répond entièrement aux exigences du poste affiché ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité procède à l'embauche de Serge Mimeault au titre d'emploi «Ouvrier d'entretien de voirie temporaire» au salaire de 18,00 \$ /heure pour une période de 20 semaines.

Le salaire sera indexé selon l'échelle salariale «ouvrier d'entretien/opérateur machinerie» dès que le candidat répondra aux exigences du poste.

Proposition adoptée

060-05-0216 ENGAGEMENT D'UN OUVRIER SAISONNIER TEMPORAIRE – POSTE DE 14 SEMAINES

Considérant que 4 candidats ont déposé leurs offres d'emploi dans les délais prescrits ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Claude Laflamme,
Il est résolu

Que la Municipalité procède à l'embauche de Frank Daraïche au titre d'emploi «Ouvrier d'entretien saisonnier» au salaire de 13,00 \$ /heure pour une période de 14 semaines. L'engagement est conditionnel à l'obtention de la subvention du Programme FAIR.

Proposition adoptée

061-05-2016 ASPHALTAGE 2016 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Considérant que le responsable des travaux publics a déposé la liste des travaux de pavage prioritaire pour l'année 2016 et se répartissent comme suit :

<u>Secteur Gros-Morne</u>	
Rue de l'Église (à partir de l'école)	310 m x 6 m
<u>Secteur Mont-Louis</u>	
7 ^e Rue Est	320 m x 6 m
Rue de l'Église (# civique 321)	7 m x 6 m
Rue de l'Église (près des # civiques 306 & 309)	60 m x 6m

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un appel d'offres sur le SEAO ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis lance un appel d'offres pour la fourniture d'enrobé bitumineux et le pavage des rues précédemment nommées – couche de correction et couche d'usure.

Proposition adoptée.

062-05-2016 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Considérant que le Plan d'intervention quinquennal de la MRC de la Haute-Gaspésie cible des interventions de Décontamination et rechargement sur 1,14 km pour l'année 2015-2016 sur la route de l'Église, secteur Gros-Morne (tronçon 12, segment 7) ;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas privilégier l'enlèvement des matériaux actuellement en place (résidus de pavage compactés) pour le remplacer par du gravier ;

Considérant que les interventions municipales au niveau du secteur non pavé sont satisfaisantes en ce qui concerne la surface de roulement en considération du débit journalier dans ce segment du tronçon ;

Considérant que l'intervention de reconstruction prévu sur le ponceau du segment 7 à l'année 2016 est requise ;

Considérant que la MRC de la Haute-Gaspésie a reporté le dépôt du PIIRL afin d'intégrer un nouveau segment de route ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis considère qu'il est opportun de modifier la séquence d'intervention sur la route de l'Église, secteur Gros-Morne afin de prioriser le segment pavé (tronçon 12, segment 6) et la reconstruction du ponceau dans le secteur non pavé ;

Considérant que l'état de détérioration de la chaussée pavée oblige la Municipalité à investir au niveau du resurfacement à tous les ans afin d'assurer la sécurité routière des usagers;

Sur proposition de Mario Lévesque
Appuyé de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de modifier l'année de réalisation prévue au tableau 4-6 du PIIRL - Route de l'Église, secteur Gros-Morne afin de permettre la réalisation des interventions planifiées à l'année 5 dès l'année 1, 2 et 3.

Proposition adoptée.

063-05-2016 RUE DU RUISSEAU-DES-OLIVES – FERMETURE DU PONT POUR TRAVAUX

Considérant que le Ministère des Transports planifie la reconstruction du pont P-02767 sur la rue du Ruisseau-des-Olives ;

Considérant qu'il est requis de fermer la rue au niveau du pont pendant la période de travaux d'environ 5 semaines.

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le Ministère des Transports à fermer le pont P-02767 durant la période de reconstruction.

Proposition adoptée.

064-05-2016 FESTIVAL GROS-MORNE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 300 \$ au Festival Gros-Morne dans le cadre de la 5^e édition Festival Country.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0211000970.

Proposition adoptée.

065-05-2016 CDSMML – FÊTE DES VOISINS

Considérant la résolution 034-03-2016 demandant le dépôt d'un budget pro forma dans le cadre de l'organisation de la Fête des voisins 2016.

Sur proposition de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 2000 \$ à la CDSMML pour l'organisation et la réalisation de la Fête des Voisins 2016.

Le transfert budgétaire d'un crédit au montant de 2000 \$ du poste 0215000419 au poste 0270290970 est autorisé.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

066-05-2016 COMMANDITES

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement des commandites suivantes :

Chevaliers de Colomb Mont-Louis – Fête des Mères	Vinier
Chevaliers de Colomb Gros-Morne – Revue annuelle des cadets	Vinier
Chevaliers de Colomb Gros-Morne – Fête des Mères	50 \$

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 11000970.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

067-05-2016 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est ajournée au 11 mai 2016, à 20H00.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

11 MAI 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 2 mai 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6
Sont absents : Mario Lévesque, conseiller au siège # 5

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Tel que prescrit par l'article 176.1 du Code municipal, l'avis public a été donné le 4^e jour de mai 2016.

Les états financiers 2015 et le rapport du vérificateur préparés en vertu de l'article 966.3 du Code municipal sont déposés par la secrétaire-trésorière.

068-05-2016 POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Comité de sélection relatif à la politique de soutien au développement local soit composé des membres suivants :

Serge Chrétien, maire
Marc Boucher, conseiller
Claude Laflamme, conseiller
Laurent Normand, entrepreneur
Bernardin Lemieux, entrepreneur

Proposition adoptée.

069-05-2016 PRIMEAU – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX GROS-MORNE

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite intervenir pour corriger la problématique d'élimination des eaux usées dans le secteur Gros-Morne;

QUE la Municipalité a mandaté la firme TETRA TECH pour réaliser un rapport du relevé des installations individuelles de traitement des eaux usées et de l'étude

géotechnique du secteur Gros-Morne (rapport de février 2016, révision 02);

Considérant que 95 sites ont été évalués.

Considérant que la Municipalité souhaite présenter une demande pour 81 sites seulement (retrait de la section du Chemin du Portage);

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est unanimement résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Roy, à présenter un projet de Collecte et assainissement des eaux du secteur Gros-Morne dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles.

Proposition adoptée.

070-05-2016 ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE / COMPLICE – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE GASPÉSIE-LES ILES

Considérant que Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Iles «COMPLICE» offre par la présente à la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis «l'ORGANISME» de verser une subvention maximale de 12 000 \$ pour la réalisation de l'action intitulée «Animation jeunesse Haute-Gaspésie».

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Diane Gaumont, sec.-très. adjointe soit autorisée à signer le formulaire d'acceptation de l'offre dans le cadre de l'action «Animation jeunesse Haute-Gaspésie».

Proposition adoptée.

071-05-2016 ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE – DÉMISSION DU COORDONNATEUR

Considérant la lettre de départ transmise par le coordonnateur d'animation jeunesse Haute-Gaspésie;

Sur proposition de Renaud Robinson,
appuyée de Claude Laflamme,

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la lettre de démission de Patrick Rioux effective en date du 12 août 2016.

Proposition adoptée.

072-05-2016 CDSMML – SITE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE (BRCC)

Considérant que le Conseil Municipal à évaluer les considérations émises par le Circuit électrique et Hydro-Québec dans l'appréciation du site potentiel pour l'installation d'une borne de recharge rapide sur son territoire;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accueille favorablement l'installation d'une borne de recharge rapide sur le site du CLSC de Mont-Louis

Proposition adoptée.

073-05-2016 CROIX-ROUGE CANADIENNE / CAMPAGNE DE SOLLICITATION 2016

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'un montant de 50 \$ à la Croix-Rouge du Québec.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles au poste 0211000970.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

072 -05-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.